Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Arrêté du 8 octobre 2026

modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : *TECK2626702A*

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Arrête :

Article 1er

L'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2001 susvisé fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville est remplacée pour ce qui concerne la répartition de l'enveloppe de la direction départementale des territoires des Yvelines, par les dispositions de l'annexe au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 octobre 2026.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjoint au sous-directeur du pilotage des rémunérations, des effectifs et de la masse salariale,
D. PRYBYLA

ANNEXE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES YVELINES

Fonction exercée	Niveau de qualification de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points (IM) par emploi
Chef de l'Unité Rénovation Urbaine – Unité Rénovation Urbaine – Service Habitat et Rénovation Urbaine	A	1	30
Chef du Service Habitat et Rénovation Urbaine – Service Habitat et Rénovation Urbaine	A	1	15
Chef de l'Unité du Parc Privé et Résorption de l'Habitat Indigne – Unité du Parc Privé et Résorption de l'Habitat Indigne – Service Habitat et Rénovation Urbaine	A	1	15
Adjoint au chef de l'Unité Rénovation Urbaine – Unité Rénovation Urbaine – Service Habitat et Rénovation Urbaine	B	1	20
Chargé de projets de rénovation urbaine – Unité Rénovation Urbaine – Service Habitat et Rénovation Urbaine	B	1	20
Instructeur lutte contre l'habitat indigne – Unité du Parc Privé et Résorption de l'Habitat Indigne – Service Habitat et Rénovation Urbaine	C	1	10
Assistant de service – Pôle mutualisé de secrétariat	C	1	10